

De la part des enseignants de Mathématiques

Madame, Monsieur,

Suite à la publication de la note de service n°2015 056, parue au bulletin officiel du 2 avril 2015, une nouvelle réglementation sur l'usage de la calculatrice graphique aux examens et concours est mise en place.

En quoi consiste la nouvelle réglementation sur l'usage des calculatrices aux examens et concours?

A compter de la session 2018, pour être autorisées aux examens, les calculatrices graphiques programmables devront être équipées d'une fonctionnalité "Mode Examen"

Qu'est-ce que le mode Examen?

C'est une fonctionnalité qui permet de bloquer temporairement (ou définitivement selon les modèles) l'accès aux données personnelles sauvegardées dans la mémoire des calculatrices.

Que cela va-t-il changer ?

Quand la calculatrice est en mode Examen, les données entrées en mémoire ainsi que les applications téléchargées depuis l'ordinateur sont inaccessibles ou effacées (selon le modèle de la calculatrice).

A partir de quand le mode Examen devient obligatoire sur les calculatrices graphiques pour l'examen du bac ?

Le mode Examen devient obligatoire sur les calculatrices graphiques à partir de la session 2018

Tous les élèves sont-ils concernés ?

La nouvelle réglementation concerne uniquement les élèves passant les examens et concours de l'enseignement scolaire à partir de la session 2018.

Exemples : Un élève rentrant en Seconde à partir de septembre 2015 poursuivant ses 3 années de lycée sera concerné par cette nouvelle réglementation. Il devra donc être équipé d'une calculatrice avec la fonctionnalité mode examen. Un élève rentré en Seconde en septembre 2014, qui doublera une de ses années, sera concerné également.

Afin de faciliter l'équipement de votre enfant, les associations de parents d'élèves vous proposeront l'achat d'un des modèles suivants recommandés par l'équipe des professeurs de mathématiques du lycée Montebello :

TI-82 Advanced et TI-83 Premium CE

Bien entendu ces modèles sont des exemples. Toute autre calculatrice similaire sera acceptée. Cordialement.

Fait à Lille, le 1^{er} juin 2017

Les enseignants de Mathématiques